

## Le Conseil départemental de l'éducation nationale, CDEN, a rendu son verdict.

Le protocole signé avec l'État a été profitable à la nouvelle carte scolaire



Le Conseil départemental de l'éducation nationale, CDEN, a rendu son verdict.

Ce vendredi matin 18 mars se tenait à la préfecture le Conseil départemental de l'éducation nationale, CDEN, pour décider de la nouvelle carte scolaire. Une quarantaine de manifestants dont des parents d'élèves, des élus, des représentants syndicaux et une dizaine d'enfants étaient présents très tôt devant les grilles de la préfecture pour exprimer leur soutien aux écoles rurales.

A l'issue de ce CDEN, le préfet Pierre Ory, était plutôt satisfait de sa tenue. Il souligna l'implication des services académiques qui eurent plusieurs dizaines de rencontres « tout azimut » pour confronter les points de vue entre les maires, les parents d'élèves, et les syndicats. Il rappela aussi que le protocole signé avec l'État « demeure favorable pour le Gers car, précise-t-il, l'évolution des enseignants ne suit pas l'évolution des effectifs, il freine donc la suppression des postes ».

De son côté, le président du Conseil Départemental, Philippe Martin, abonde sur les propos du Préfet en soulignant que « dans notre département de 2002 à 2012, ce sont 50 postes d'enseignants qui ont été supprimés et depuis 2012 il y a eu la création de 7 à 8 postes d'enseignants ». Et de préciser « que entre 2013 et 2016 le Gers a perdu 386 élèves dans le primaire mais grâce au protocole il n'y a eu aucun poste d'enseignant supprimé. Sans ce protocole nous aurions 25 à 30 postes en moins, il est l'acte principal de la survie de la carte scolaire ».

Pour sa part la directrice de l'académie, Guylène Esnault, affirme « avoir joué sur la transparence en n'occultant rien, ce qui a permis de faire un grand pas sur la compréhension de la situation actuelle et du projet scolaire sur tout le territoire ». Et d'annoncer que pour l'année scolaire 2016, il y aura 11 ouvertures de classes dont 3 pour les moins de 3 ans et 2 postes supplémentaires de remplaçants ce qui porte leur nombre à 6.

Le préfet, Pierre Ory, n'oublia pas de souligner que les effectifs par classe dans le Gers est dans une situation favorable avec 20,85 élèves en moyenne par classes alors qu'au niveau Région ce chiffre est de 23,35 et au niveau national il est de 23,68. « Nous voyons bien par ces chiffres, la prise en compte de la ruralité ». Philippe Martin conclura par « sa satisfaction de voir cette carte scolaire co-construite par les élus et souhaite que le travail à venir continue dans ce sens ».

### LE POINT SUR LES OUVERTURES ET FERMETURES DE CLASSES

LOMBEZ : poste maintenu. MONTESQUIOU : poste maintenu. POUYLEBON : fermeture de la maternelle qui est transférée à Montesquiou. MARCIAC : plus deux postes suite aux fermetures du RPI de Monlezun, Tillac, Troncens. AIGNAN : pas de fermeture de poste. PANASSAC : pas de fermeture de poste. SAINT-CRÉAC : fermeture du poste, les élèves vont à Saint-Clar. MAUMUSSON : fermeture du poste. CAZAUBON : transformation de la classe maternelle en classe pour les tout petits. BEAUCAIRE : fermeture d'une classe. MONGUILHEM : fermeture d'une classe. PLAISANCE : fermeture d'une classe. SEISSAN : fermeture d'une classe. JUBELLOC : fermeture d'une classe. MONTEGUT ARROS : fermeture d'une classe transférée à Villecomtal. HAGET : devient une école maternelle. LAGARDE HACHAN : fermeture d'une classe transférée à Saint-Elix. MONTAUT D'ASTARAC : une fermeture, transfert de la classe à Saint-Michel.

AUCH : ouverture d'une maternelle à Jean Rostand, ouverture d'un poste à l'IME les Hironnelles ; ouverture d'un poste pour enfants allophones ; ouverture d'un poste pour enfants autistes en maternelle. DURAN : ouverture d'un poste. LOMBEZ : ouverture d'un poste. SAINT-CLAR : ouverture d'une classe. L'ISLE-JOURDAIN : une classe occitan à l'Isle-Jourdain pour 0,5 poste. FREGOUVILLE-MAURENS : ouverture d'un poste. CAZAUBON : ouverture d'un poste. MONTESQUIOU : ouverture d'un poste. CRÉATION de deux postes supplémentaires d'enseignants remplaçants. CRÉATION d'un demi-poste CDEOA, Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés du second degré.



Les manifestants étaient peu nombreux.